

**COMMUNE DE DESSENHEIM**  
**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SÉANCE DU 15 avril 2024 -**

Sous la présidence de Madame Aurélie FORNY, maire.

Date de la convocation : le 2 avril 2024

Madame la Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 20

Secrétaire de séance : Madame Caroline BURCKBUCHLER

<b>Présents : 14</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>FORNY Aurélie</b></li><li>2. <b>JACOB Camille</b></li><li>3. <b>HELDERLE Olivier</b></li><li>4. <b>BROUSSOU Céline</b></li><li>5. <b>STATH Martine</b></li><li>6. <b>MARCHAL Nathalie</b></li><li>7. <b>JECKER Christophe</b></li><li>8. <b>REARD Nicolas</b></li><li>9. <b>BURCKBUCHLER Caroline</b></li><li>10. <b>WEYER Mathieu</b></li><li>11. <b>SCHMITT Hervé</b></li><li>12. <b>SCHUMANN Emmanuelle</b></li><li>13. <b>ALLION Sébastien</b></li><li>14. <b>BORDMANN Sébastien</b></li></ol>
<b>Procuration(s)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>SCHMITT Christophe</b> procuration à <b>Camille JACOB</b></li></ol>
<b>Absent(e) excusé(e) non représenté(e) :</b>	0
<b>Absent(s) non excusé(s) :</b>	0

En début de séance Madame la Maire demande l'approbation du Conseil municipal pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 4- Approbation du Compte Administratif 2023
- 5- Approbation du Compte de Gestion 2023
- 6- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR (initial) :**

- 1. PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2024 – APPROBATION
- 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 3. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)
- 4. BUDGET PRIMITIF 2024 - VOTE
- 5. POINTS DIVERS

**ORDRE DU JOUR (modifié)**

1. PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2024 – APPROBATION .....	3
2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
3. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) .....	3
4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.....	4
5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 .....	4
6. TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX 2024.....	5
7. BUDGET PRIMITIF 2024 - VOTE .....	6
8. POINTS DIVERS .....	8

## 1. **PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2024 – APPROBATION**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 22 février 2024 :

- **7 voix pour** (dont celle de Madame la Maire, présidente de séance) ;
- **7 voix contre** ;
- **1 abstention.**

## 2. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Madame la Maire propose Monsieur Kilian LITZLER, secrétaire général de la Mairie et soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

- **7 voix pour** ;
- **8 voix contre.**

La candidature de M. LITZLER est rejetée.

Madame la Maire demande si un(e) candidat(e) souhaite être désigné(e) secrétaire de séance.

Madame Caroline BURCKBUCHLER se porte candidate.

Madame la Maire soumet cette candidature à un vote de l'assemblée.

**Après délibéré, le conseil municipal, désigne Madame Caroline BURCKBUCHLER, secrétaire de séance :**

- **11 voix pour** ;
- **2 voix contre** ;
- **2 abstentions.**

## 3. **ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)**

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Monsieur Olivier HELDERLÉ, 2ème Adjoint, expose les résultats de la consultation qui s'est déroulée du 11 au 27 mars 2023, dont la teneur a été validée par la commission urbanisme du 5 mars 2024.

A cet effet, un registre dédié a été laissé à disposition du public en mairie.

Cette consultation proposait de définir en ZAENR, l'ensemble de l'agglomération de Dessenheim pour les énergies renouvelables suivantes :

- Photovoltaïque
- Solaire thermique
- Géothermie
- Une zone "Photovoltaïque ombrière" pour le parking de l'école élémentaire

Madame Céline BROUSSOU, 3ème Adjointe, demande le résultat de la consultation.

Monsieur Olivier HELDERLÉ, 2ème Adjoint, répond qu'aucune remarque n'a été apportée au registre.

Monsieur Olivier HELDERLÉ propose au conseil municipal d'approuver les ZAENR de Dessenheim telles qu'elles ont été présentées au public.

**Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

↳ **Approuve les ZAENR de Dessenheim**

#### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame la Maire présente les éléments du compte de gestion tels que transmis par le comptable.

Madame Céline BROUSSOU, 3ème adjointe déléguée aux finances, demande à Madame la Maire pourquoi aucune décision modificative n'a été soumise au conseil municipal concernant les opérations d'ordre, ce qui a occasionné un dépassement de crédits budgétaires.

Madame Céline BROUSSOU demande également pourquoi le conseil municipal n'en a pas été informé.

Madame La Maire demande s'il s'agit des chalets du marché de Noël et précise qu'elle n'a pas été alertée sur le sujet en soulignant que ce projet avait été géré par Madame Céline BROUSSOU, que le comptable l'a validé et qu'il n'y a donc pas lieu d'en discuter.

Madame Céline BROUSSOU répond qu'elle a transmis les opérations oralement lors des réunions Maire-Adjointes déjà en 2023.

Madame la Maire insiste sur le fait qu'elle n'a pas reçu ces informations et propose le vote au conseil municipal.

**Le conseil municipal, après délibéré, par 14 voix pour – 1 abstention :**

↳ **Approuve le compte de gestion 2023**

Madame la Maire demande avec insistance à la personne qui s'est abstenue, le motif de son abstention.

Celle-ci s'est abstenue car elle n'a pas été convaincue par les échanges entre Madame la Maire et Madame Céline BROUSSOU, 3ème adjointe en charge des finances ; ils ne lui ont pas permis de se faire une opinion tranchée sur le sujet.

#### **5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame la Maire présente, par chapitre, l'état des dépenses et des recettes de l'exercice 2023 des sections de fonctionnement et d'investissement et annonce le résultat général :

Excédent de fonctionnement = 491 042,60 €

Excédent d'investissement = 756 793,34 €

Ensemble = 1 247 835,94 €

Sous la présidence de Madame Camille JACOB, 1ère adjointe, et après présentation du résultat financier 2023, Madame la Maire ayant quitté la salle de réunion :

**Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité (14 voix pour)**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L 2541-13**

↳ **Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :**

Section de FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'année	1 010 901,45 €	988 507,56 €	22 393,89 €
002 Résultat N-I reporté	468 648,71 €	-	468 648,71 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 479 550,16 €</b>	<b>988 507,56 €</b>	<b>491 042,60 €</b>

Section d'INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'année	339 813,69 €	346 989,76 €	-7176,07 €
001 Résultat N-I reporté	763 969,41 €	-	763 969,41 €
<b>Total investissement</b>	<b>1 103 783,10 €</b>	<b>346 989,76 €</b>	<b>756 793,34 €</b>

SECTION	Recettes	Dépenses	Résultat
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 103 783,10 €</b>	<b>346 989,76 €</b>	<b>756 793,34 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 479 550,16 €</b>	<b>988 507,56 €</b>	<b>491 042,60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 583 333,26 €</b>	<b>1 335 497,32</b>	<b>1 247 835,94 €</b>

## 6. TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX 2024

Madame la Maire propose une augmentation des taxes locales.

A cet effet, elle présente les simulations d'augmentation suivantes correspondant à des recettes fiscales potentielles sur la TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) et/ou sur la TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) :

Taxes locales / augmentation du taux	+2%	+3%
Augmentation de la TFB seule	7243 €	7 779 €
Augmentation de la TFB + TFNB	10 464 €	11 669 €

Monsieur Sébastien ALLION demande si cette simulation tient compte de l'augmentation générale de 3,9 % appliquée sur le plan national.

Madame La Maire lui répond qu'on ne parle pas du gouvernement mais de Dessenheim.

Monsieur Sébastien ALLION lui demande si cette augmentation décidée par l'état serait suffisante pour augmenter suffisamment les recettes de la commune et éviter une nouvelle hausse d'impôts pour le contribuable.

Monsieur Christophe JECKER précise qu'une augmentation générale est déjà prévue pour les habitants, qui lui paraît suffisante et qu'il y a tout de même une différence entre 4 % et 6 % d'augmentation pour certains contribuables.

Madame la Maire argumente qu'aucune augmentation n'a été décidée depuis 4 ans, que les projets tels que la salle des fêtes et les travaux de voirie nécessiteront une augmentation des ressources de la commune.

**Après délibéré, le conseil municipal, par 9 voix contre et 6 pour l'augmentation du taux des taxes locales directes proposée par Madame la Maire :**

- ⊙ **Décide de ne pas augmenter les deux taxes locales (foncier bâti et non bâti et habitation non affecté à l'habitation principale)**

- ⊙ **Approuve les produits respectifs suivants :**

	Bases 2023	Taux 2023	Taux 2024	Produit 2024
<b>Taxe Foncière bâtie</b>	1 412 104	23.93	23.93	357 514 €
<b>Taxe Foncière non bâtie</b>	48 183	53.65	53.65	26 825 €
<b>Taxe d'habitation</b>	67 848	8.34	8,34	4 629 €
<b>Total</b>				<b>388 968 €</b>

**7. BUDGET PRIMITIF 2024 - VOTE**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Madame la Maire propose le taux de 7,5% pour la fongibilité des crédits.

Madame la Maire informe que des modifications ont été apportées au budget primitif 2024 pour donner suite à la commission finances, des erreurs relevées par Madame Céline BROUSSOU :

- Retrait de l'amortissement de 1604€ (Madame la Maire précise qu'il s'agit de la passerelle de Weckolsheim) en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement ;
- Erreur sur le report de résultat du 002 ;
- La subvention FAEDER de 19 483 € pour la garderie, non touchée en 2023 est à prévoir en recettes d'investissement sur le budget 2024.
- Une prévision plus importante au chapitre 014

Monsieur Kilian LITZLER informe le conseil municipal qu'il a présenté deux budgets à Madame la Maire : un en équilibre et un en suréquilibre. Dans le cas où le conseil municipal choisit de voter pour le budget en équilibre, Monsieur Kilian LITZLER demande une décharge de responsabilité de la part du conseil municipal.

Selon Monsieur Kilian LITZLER, le budget en suréquilibre est celui qui lui paraît le plus sincère au regard des prévisions de dépenses réelles et d'un éventuel emprunt dans les années à venir.

*19h46 : arrivée de Monsieur Christophe SCHMITT, 4ème adjoint.*

Madame la Maire lui demande s'il reprend sa place et sa voix pour le vote, il y répond oui.

Madame la Maire expose les éléments budgétaires un par un, par article dans les recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et soumet au vote le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 400 842,60 €</b>	<b>1 400 842,60 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>590 926,11 €</b>	<b>1 347 719, 45 €</b>

Madame la Maire propose d'approuver le tableau des subventions 2024 suivant :

Bénéficiaire	Montant € 2024
Amicale des Sapeurs-pompiers	360
Amicale des sapeurs-pompiers (cotisation à l'UDSP + vétérançe)	2 200
Groupement d'action sociale	180
ASL – section basket (licenciés)	360
ASL – section basket (carnaval)	1600
ASL - section quilles	200
ASL - section gymnastique	280
ASL – Dess'Dance	200
Union nationale des anciens combattants	200
Chorale Ste Cécile	200
Amicale des pêcheurs	200
Comité de jumelage	200
Comité de jumelage (Festivités 2024 + diagonale de l'amitié)	3000
Souvenir et passion	200
Association pour les élèves de Dessenheim	200
Classe transplantée 2024	1200
Amicale des donneurs de sang	200
Section jeunes sapeurs-pompiers de Fessenheim	100
Espoir	20
Prévention routière	20
Ligue contre le cancer	20
Resto du cœur	20
Fondation et patrimoine	120
Croix rouge	20
Souvenir français	20
Subventions exceptionnelles sur délibération distincte	8480
<b>Total</b>	<b>20 000</b>

Madame la Maire rappelle le tableau des effectifs arrêté à ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS		
Grades	Quotité de travail	Pourvu
Adjoint administratif	Temps complet	1
Adjoint technique principal	Temps complet	1
Adjoint technique	Temps complet	1
Adjoint technique	Temps non complet (80%)	1
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
EMPLOIS NON PERMANENTS		
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1
Contrat apprentissage paysagiste	Temps complet	1
Saisonniers en CDD	Temps complet	6

Madame la Maire précise que seuls 6 saisonniers seront recrutés cette année au lieu de 8 car cela nécessite trop de temps d'encadrement de la part de l'équipe technique.

Madame Céline BROUSSOU demande si le fait qu'aucun reste à réaliser n'ait été transmis au SGC, ne pose

pas de problèmes concernant le paiement des travaux de l'aire de jeux qui ont commencé depuis plusieurs mois.

Madame la Maire répond que non car la facture a été récemment réceptionnée.

Madame Céline BROUSSOU demande également si tous les travaux rue de la Liberté ont été payés.

Madame la Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Sébastien ALLION demande le vote à bulletin secret.

Madame la Maire demande ce qui justifie une demande de vote à bulletin secret lors d'une séance publique.

Monsieur Sébastien ALLION répond que c'est un droit, afin de permettre à chacun de s'exprimer librement sans pression ni jugement.

Madame la Maire soumet cette proposition au vote :

- **9 voix pour ;**
- **6 voix contre.**

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret pour l'approbation du budget primitif 2024 :

- **8 voix contre ;**
- **7 voix pour.**

Madame la Maire annonce qu'en raison du refus du budget par le conseil municipal, la commune perd tout pouvoir financier.

Elle annonce également que les subventions exceptionnelles ne seront pas versées.

Monsieur Kilian LITZLER, secrétaire de mairie, salue cette annonce d'un applaudissement, entraînant un vif échange avec Monsieur JECKER.

## 8. **POINTS DIVERS**

Point d'information des adjoints :

### **Christophe SCHMITT, 4ème adjoint :**

- Aire de jeux :

Le plus gros des travaux est terminé, il reste l'engazonnement et la plantation des arbres et végétaux ainsi que le ravalement du mur.

- Ecole :

Installation d'un visiophone permettant une ouverture du portail à distance dans le cadre du plan vigipirate.

- Concours maisons fleuries :

Le jury passera le 27 juillet

### **Camille JACOB, 1ère adjointe :**

- Coucou de Dessenheim :

L'édition du "Coucou" sera finalement éditée au mois de mai au lieu du mois d'avril mais le format sera réduit pour faire des économies.

- Conseil Municipal des Enfants :

Invitation du conseil municipal des enfants qui souhaitent rencontrer les membres du conseil municipal le vendredi 14 avril 2024 à 17h30.



- Affaires sociales :

Un T3 a été attribué rue du Général de Gaulle.

- Commande groupée de pellets :

Le prestataire retenu sera Ets Lucien WALCH à Burnhaupt-le-Bas, avec un tarif négocié de 329,76€/tonne soit 4,58€ TTC le sac de 15 kg livré.

**Olivier HELDERLÉ, 2ème adjoint :**

La pose des enrobés dans la commune s'est bien passée.

Le marquage au sol sera fait mi-mai.

Concernant les fouilles archéologiques du lotissement rue des Champs, les résultats seront connus d'ici 4-5 mois.

Le remplacement des poteaux incendie est prévu dans le village.

Madame la Maire reprend la parole pour annoncer qu'elle annule le Brunch des Jeunes prévu le 20 avril ainsi que le « Dess'Cross » prévu le 8 juin.

Madame la Maire clôture la séance à 20h24.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DES COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM  
- SEANCE DU 15 avril 2024 -**

**ORDRE DU JOUR (modifié en séance)**

1.	PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2024 – APPROBATION.....	3
2.	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
3.	ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR).....	3
4.	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 .....	4
5.	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 .....	4
6.	TAXES LOCALES DIRECTES – FIXATION DES TAUX 2024 .....	5
7.	BUDGET PRIMITIF 2024 - VOTE.....	6
8.	POINTS DIVERS.....	8

**Compte rendu – CM du 15 avril 2024**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>A donné procuration à</b>	<b>Signatures</b>
FORNY Aurélie	Maire		
JACOB Camille	1 <sup>ère</sup> adjointe		
HELDERLE Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint		
BROUSSOU Céline	3 <sup>ème</sup> adjointe		
SCHMITT Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint	JACOB Camille (jusqu'à 19h46)	
STATH Martine	Conseillère municipale		
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale		
JECKER Christophe	Conseiller municipal		
REARD Nicolas	Conseiller municipal		
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale		
WEYER Mathieu	Conseiller municipal		
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal		
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale		
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal		
ALLION Sébastien	Conseiller municipal		